

5**CRPE Épreuve orale Connaissance du système éducatif****Fiche- résumé****S****SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES ET DE COMPETENCES de 2006**

C'est une disposition de la Loi d'Orientation et de programme pour l'avenir de l'école de 2005. **Le socle commun est entré en application à la rentrée 2006.**

Il définit l'ensemble des connaissances et des compétences à acquérir par tous les élèves au cours de la scolarité obligatoire jusqu'à à la fin du collège.

Contexte :

Le socle commun répond à une nécessité ressentie depuis longtemps en raison de la diversification des connaissances. La loi de 2005 précise que « *La scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société.* »

Le socle commun est donc un ensemble de valeurs, de savoirs, de langages et de pratiques dont l'acquisition repose sur la mobilisation de l'école et qui suppose de la part des élèves des efforts et de la persévérance.

Objectifs : Maîtriser le socle commun c'est :

- Être capable de mobiliser ses acquis dans des tâches et des situations complexes, à l'école puis dans la vie.
- Posséder un outil indispensable pour continuer à se former tout au long de sa vie afin de prendre part aux évolutions de la société.
- Être en mesure de comprendre les grands défis de l'humanité, la diversité des cultures et l'universalité des droits de l'homme, la nécessité du développement et les exigences de la protection de la planète.

Les 7 compétences à acquérir : 5 font partie des programmes de 2002 :

La maîtrise de la langue française ; la pratique d'une langue vivante étrangère ; les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique ; la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ; la culture humaniste

Deux compétences ne font pas encore l'objet d'une attention suffisante :

Les compétences sociales et civiques ; l'autonomie et l'initiative.

Chaque grande compétence est conçue comme une combinaison :

- de connaissances fondamentales aujourd'hui.
- de capacités à mettre en œuvre ces connaissances dans des situations variées.
- d'attitudes indispensables tout au long de la vie (ouverture aux autres, respect de soi et d'autrui, la curiosité...).

Évaluation : Des paliers intermédiaires, sont déterminés dans la maîtrise du socle. Des outils d'évaluation sont à la disposition des enseignants.

Référence officielle : Décret n° 2006-830 du 11 juillet 2006 paru au BO n° 29 du 20 juillet 2006.